

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 JUIN 2006**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : M. Bernard DEBAIN

Présents : MM. DEBAIN, NOIR, Mme SOLECKI, M. GRONDIN, Mmes VERENNEMAN, DEDIEU, LEBRAS, M. DALLIOUX, Mmes GANE, GUERRY, MM. TRAN-DUC, WENDLING, PICUT, Mme ARANEDER, M. ROCHETEAU, Mme DESJARDINS, M. GEOFFROY, Mmes ALLANIC, , GONCALVES, MM. OUDIOT, CESSAC, Mlles BARRÉ, MICHELIS, Mme FOUIN, M. AMAR, Mme ERMACORA, M. ESPAGNO, Mme BERTHOMIEU, M. FARNIER, Mme BRAUN.

Absents excusés : M. AMAR pouvoir à M. ESPAGNO à partir du 5^{ème} point inscrit à l'ordre du jour, M. BELKACEM pouvoir à Mme LEBRAS, Mme ERMACORA pouvoir à Mme BERTHOMIEU à partir du point n° 26za inscrit à l'ordre du jour, Mme FOUIN pouvoir à Mme BRAUN à partir du point n° 26za inscrit à l'ordre du jour, M. GAECHTER pouvoir à M. FARNIER.

Absent : M. COURTOIS,

Secrétaire : Melle MICHELIS.

Le Conseil municipal,

- après avoir désigné Mademoiselle MICHELIS comme secrétaire de séance,
- **approuve** le compte-rendu du procès-verbal des séances des 26 avril, 16 mai et 7 juin 2006,
- **entend** le compte-rendu des arrêtés pris par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal en date du 25 juin 2002 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **désigne** Monsieur NOIR, 1^{er} adjoint au maire, pour présider la séance du Conseil Municipal lors de l'examen des comptes administratifs de la commune et du service de l'assainissement de l'exercice 2005,
- **approuve** le compte administratif 2005 de la commune lequel présente les résultats suivants :

1-Section d'investissement

• Dépenses	6 465 199.05 €
• Recettes	9 211 926.27 €
Excédent	2 746 727.22 €

Reste à réaliser

• Dépenses	4 191 202.71 €
• Recettes	00,00 €
Déficit	4 191 202.71 €

2-Section de fonctionnement

• Dépenses	15 542 926.20 €
• Recettes	17 621 886.65 €
Excédent	2 078 960.45 €

- **approuve** le compte administratif 2005 du service de l'assainissement lequel présente les résultats suivants:

1-Section d'investissement

• Dépenses	172 319,74 €
• Recettes	883 486,13 €
Excédent	711 166,39 €
<u>Reste à réaliser</u>	
• Dépenses	642 900,65 €
• Recettes	0,00 €
Déficit	642 900,65 €

2-Section de fonctionnement

• Dépenses	141 784,49 €
• Recettes	192 524,42 €
Excédent	50 739,93 €

- **approuve** le compte de gestion 2005 du Receveur Municipal établi pour la commune, dont les écritures et les résultats de clôture sont identiques au compte administratif 2005,
- **approuve** la répartition du résultat du Compte Administratif 2005 de la commune telle que précisée ci-dessous :

Section d'investissement :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 1 251 994.78 €

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 853 805.82 €

- **approuve** le budget supplémentaire 2006 de la commune, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :
 - **Section d'investissement : 4 942 608.69 €**
 - **Section de fonctionnement : 226 400.00 €**
- **approuve** le compte de gestion 2005 du service de l'assainissement, dont les écritures et les résultats de clôture sont identiques au compte administratif 2005 dudit service,
- **approuve**, la répartition du résultat du Compte Administratif 2005 du service de l'assainissement telle que précisée ci-dessous :

Section d'investissement :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 50 739,93 €.

- **approuve** le budget supplémentaire 2006 du service de l'assainissement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :
 - ✓ **Section d'investissement : 764 189.32 €**
 - ✓ **Section de Fonctionnement : 597.00 €**
- **décide** que le déroulement des activités du marché public de la commune de Saint-Cyr-l'École installé sur le Mail Fabien, Avenue du Colonel Fabien depuis la fin du mois de septembre 2004, est maintenu à titre définitif sur ce site,
- **se déclare favorable :**
 - sur le principe de recourir à la délégation de service public comme mode de gestion du marché public communal,
 - pour recourir à la concession de travaux et de service public comme forme de délégation de ce service public communal en raison des travaux d'investissement à envisager au travers de la construction d'un nouveau bâtiment pour le marché communal,
- **désigne** les membres de la commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats postulant à une délégation de service public ainsi composée :
 - le Maire ou son représentant, président

et

Titulaires

M. DALLIOUX

Suppléants

M. TRAN-DUC

M. GRONDIN	Mme DEDIEU
Mme BRAUN	Mme LEBRAS
M. FARNIER	M. PICUT
M. ESPAGNO	Mme FOUIN

- **décide** de conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines un avenant n° 1 au contrat de prestation de service n° 98.073 du 9 décembre 1998 pour les structures Enfance à Saint-Cyr-l'Ecole et **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune de Saint-Cyr-L'École, une demande de déclaration de travaux exemptée de permis de construire en vue d'effectuer les travaux de réhabilitation des menuiseries extérieures de l'école maternelle Paul Langevin,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés afférents à ces lots avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, pour les prestations suivantes :

Lot 1 : Entretien des surfaces engazonnées et massifs d'arbustes :

- Entretien des surfaces engazonnées pour un montant de 64 187,95 HT
- Entretien des massifs d'arbustes :

Montant minimum annuel : 12 500 € HT

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Attributaire : VOISINS PARCS ET JARDINS

Lot 2 : Elagage et autres travaux

Montant minimum annuel : 35 000 € HT

Montant maximum annuel : 120 000 € HT

Attributaire : S.A.M.U.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer un marché pour le bail de voirie (petit entretien, grosses réparations, travaux neufs) avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, à savoir la société APPIA Sud Ile de France pour un montant prévisionnel établi sur la base d'un minimum annuel de 130 000 € HT et un maximum annuel de 520 000 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché relatif aux travaux d'aménagement intérieur de la crèche collective de 40 berceaux située dans la ZAC du Parc de l'Abbaye, à intervenir avec l'entreprise LES BATISSEURS MODERNES pour un montant global et forfaitaire de travaux de 561 863.30 € HT,
- **réitère, confirme et adopte** en tous ses termes sa délibération n° 2005/03/10 du 16 mars 2005 autorisant Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'entreprise BAUDIN CHATEAUNEUF dont l'offre a été retenue par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 9 mars 2005, pour la construction d'une piscine municipale au Parc Municipal des Sports Maurice Leluc pour un montant global et forfaitaire de 4 990 000 € HT et **confirme** en conséquence la validité du marché signé à cet effet le 4 avril 2005 par Monsieur le Maire avec l'entreprise susvisée,
- **décide** la création d'une prime spécifique attribuée aux agents titulaires et non titulaires relevant du cadre d'emplois des puéricultrices cadre de santé, des puéricultrices et des infirmières assumant des fonctions et des responsabilités particulières au sein d'une structure d'accueil, **précise** que le montant de cette prime spécifique s'élève mensuellement à 76,22 € (500 F au 1^{er} janvier 1992, valeur inchangée depuis cette date) et **applique** à cette prime, les critères de suspension et / ou de suppression prévus par la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2005,
- **décide** de créer :
 - un poste d'adjoint administratif territorial avec effet au 1^{er} juillet 2006,
 - un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet (28h/35h) à compter du 1^{er} août 2006.
- **fixe** pour l'année 2006 les tarifs de publicité du bulletin municipal «Saint-Cyr Magazine» comme suit :

Page intérieure

Surface publicitaire	Tarifs (en € HT)
1 page	1677
1/2 page	915
1/4 page	534
1/8 page	275

Emplacements préférentiels

2 ^{ème} de couverture	
Surface publicitaire	Tarifs (en € HT)
1 page	2272
½ page	1296
3 ^{ème} de couverture	
Surface publicitaire	Tarifs (en € HT)
1 page	2120
½ page	1144

Remises

Artisans, commerçants, industriels	- 5%
Associations	- 10%
Professionnelle (annonceurs fabriquant eux-mêmes leur annonce)	- 15%
Bouclage	- 20%
De 3 à 7 numéros	- 5%
De 8 à 11 numéros	- 10%

- décide** d'accepter conformément à la convention du 5 juin 1963 conclue entre la Commune de Saint-Cyr-l'École et la société immobilière de la Fontaine Saint Martin, la cession à titre gracieux par le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence de la Fontaine Saint-Martin des biens immobiliers suivants :

 - un local de 75 m² de superficie, sis 22, avenue du Colonel Fabien et 1, rue Jean Zay à Saint-Cyr-l'École, cadastré en section AD n° 37
 - un local de 75 m² de superficie, sis 8, rue Jean Zay et 5, rue Robert Desnos à Saint-Cyr-l'École, cadastré en section AD n° 36.

précise que l'ensemble des frais d'acte relatifs à cette cession seront à la charge de la commune, et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte relatif à cette acquisition ainsi que toutes pièces s'y rapportant,
- décide** d'acquérir à titre gratuit une bande de terrain de 93 m² environ à détacher de la parcelle AC n°45 sise rue Romain Rolland appartenant à l'OPIEVOY, **précise** que les frais d'acte et de géomètre concrétisant cette vente seront à la charge de la commune et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte relatif à cette acquisition ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- décide** d'instituer une commission communale consultative chargée d'émettre un avis sur les dossiers de candidatures proposés par la commune lors des séances des commissions d'attribution des logements locatifs organisées par les bailleurs sociaux, **fixe** la composition de cette commission de la manière suivante :

 - Monsieur le Maire, président de droit, ou son représentant
 - 5 membres élus par le Conseil Municipal en son sein à raison de :
 - liste Saint-Cyr Avenir : 3 membres
 - listes et groupe d'opposition : 2 membres

décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de cette commission et **désigne** pour siéger dans cette commission :

 - Mme ARANEDER
 - Mme LEBRAS
 - M. TRAN-DUC
 - Mme GUERRY
 - Mme BERTHOMIEU
- élit** les membres composant, outre Monsieur le Maire ou son représentant, Président, la commission d'appel d'offres, à savoir :

Titulaires

M. ROCHETEAU
 M. DALLIOUX
 Mme BRAUN
 M. ESPAGNO

Suppléants

M. BELKACEM
 M. TRAN-DUC
 Mme GANE
 M. AMAR

- **désigne** pour le représenter au Syndicat Intercommunal de Colonies de Vacances (SICV) :
 - **TITULAIRES** : Mme LEBRAS
Mme VERENNEMAN
 - **SUPPLEANTS** : M. ROCHETEAU
M. TRAN-DUC
- **désigne** 8 délégués pour le représenter au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :
 - M. BELKACEM
 - Mme LEBRAS
 - M. GRONDIN
 - Mme ARANEDER
 - Mme VERENNEMAN
 - M. WENDLING
 - Mme GUERRY
 - Mme FOUIN
- **désigne** comme représentants au Comité Technique Paritaire local et au Comité d'Hygiène et de Sécurité :

Titulaires	Suppléants
M. DALLIOUX	M. TRAN-DUC
Mme DEDIEU	Mme ARANEDER
M. GRONDIN	Mme GANE
Mme LEBRAS	Mme VERENNEMAN
M. GAECHTER	Mme DESJARDINS
Mme ERMACORA	Mme FOUIN
- **désigne** pour le représenter au Comité Consultatif de Gestion du Centre de Médecine Sportive :
 - M. GRONDIN
 - Mme LEBRAS
 - Mme FOUIN
- **désigne** pour représenter la commune lors des réunions des commissions d'attribution des logements organisées par les organismes d'habitation à loyer modéré :
 - titulaire : Mme LEBRAS
 - suppléant : Mme ARANEDER
- **désigne** pour représenter la commune lors des réunions des commissions chargées d'examiner les dossiers d'expulsions locatives :
 - titulaire : Mme LEBRAS
 - suppléant : Mme ARANEDER
- **désigne** avec le Maire pour représenter la commune au Conseil d'administration de la Mission Locale Intercommunale de Versailles chargée d'aider à l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans :
 - 2 titulaires : Mme LEBRAS
Mme GUERRY
- **désigne** pour représenter la commune au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) :
 - titulaire : Mme LEBRAS
 - suppléant : Mme ARANEDER
- **désigne** pour représenter la commune au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires de Saint-Cyr-l'Ecole :

Titulaires	Suppléants
M. ROCHETEAU	Mme GONCALVES
Mme VERENNEMAN	Mlle MICHELIS
Mme GANE	M. AMAR
M. GAECHTER	Mme BRAUN
- **désigne** comme conseiller municipal chargé des questions de défense : M. NOIR
- **désigne** pour le représenter au Conseil de communauté de communes du Grand Parc :
 - **TITULAIRES** : M. DALLIOUX
M. GRONDIN

- **SUPPLEANTS** : Mme SOLECKI
Mme VERENNEMAN
Mme DEDIEU

et **rappelle** que le 3^e délégué titulaire est Monsieur le Maire élu à cet effet par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 juin 2006,

- **désigne** pour le représenter au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) :
 - titulaire : Mme SOLECKI
 - suppléant : Mme VERENNEMAN
- **désigne** pour représenter le Conseil Municipal au sein de la commission de contrôle des comptes des associations subventionnées :
 - pour la liste **Saint-Cyr-Avenir** :

titulaires	suppléants
M. NOIR	Mme LEBRAS
M. DALLIOUX	M. ROCHETEAU
Mme DEDIEU	M. TRAN-DUC
M. OUDIOT	Mlle MICHELIS
 - pour la liste de la **Gauche Plurielle** :

titulaire	suppléant
Mme FOUIN	M. AMAR
 - pour la liste **Pour Saint-Cyr**

titulaire	suppléant
Mme BRAUN	(pas de suppléant)
 - pour le groupe **Droite, Démocratie, Dialogue** :

titulaire	suppléant
M. WENDLING	M. GEOFFROY
- **décide** de modifier la répartition des 10 sièges réservés aux membres du conseil municipal de la manière suivante : 5 sièges pour la liste Saint-Cyr Avenir, 2 sièges pour la liste de la Gauche Plurielle, 1 siège pour la liste Pour Saint-Cyr, 2 sièges pour le groupe Droite, démocratie, Dialogue et **désigne** pour représenter le Conseil Municipal au sein de la commission consultative des services publics municipaux :
 - pour la liste **Saint-Cyr Avenir**, outre Monsieur le Maire, président de cette instance,

Titulaires	suppléants
M. NOIR	M. TRAN-DUC
M. DALLIOUX	M. ROCHETEAU
M. GRONDIN	Mme GANE
Mme VERENNEMAN	M. OUDIOT
Mme LEBRAS	Mme ARANEDER
 - pour la liste de la **Gauche Plurielle**,

Titulaires	suppléants
Mme BERTHOMIEU	M. ESPAGNO
Mme ERMACORA	Mme FOUIN
 - pour la liste **Pour Saint-Cyr**,

Titulaire	suppléant
Mme BRAUN	(pas de suppléant)
 - pour le groupe **Droite, Démocratie, Dialogue**,

Titulaires	suppléants
M. GEOFFROY	Mlle BARRÉ
M. FARNIER	M. WENDLING

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Cyr-l'Ecole, le
Le Maire,

Bernard DEBAIN

NB : les documents budgétaires concernant d'une part les comptes administratifs 2005 de la Commune, du service de l'Assainissement approuvés par délibérations du 29 juin 2006 et d'autre part les budgets

supplémentaires 2006 de la Commune et du service de l'Assainissement adoptés par délibérations du Conseil Municipal du 29 juin 2006, seront mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant leur adoption et pourront être consultés à la bibliothèque municipale Albert Camus, sise 1 bis, rue Victorien Sardou.